

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 775

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 mars 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 775** concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 mars 2026.



Carole Cousineau
Greffière par intérim